

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 01 OCTOBRE 2013

L'an deux mil treize, Le premier octobre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de
Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, POME Béatrice, Messieurs MARANT
Christian, DANJEAN Eric, DETAIN Gérald, VINEL Hubert

Absents excusés : Madame CADOZ Corinne qui a donné pouvoir à M COLLARDOT,
Monsieur MUGNIER Julien,

Secrétaire de séance : Monsieur MARANT Christian

Nombre de membres en exercice : 9

Votants : 8

Pour : 8

**Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à Monsieur Jean-Paul
MERITET, deuxième adjoint, décédé le jeudi 11 juillet dernier**

ARTICLE 1 : Vacance d'un poste d'Adjoint

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

Vu la délibération du 14 mars 2008 portant création de 3 postes d'adjoint au maire,

Vu la délibération du 14 mars 2008 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal du 17 mars 2008 donnant délégation de fonction et de signature du
maire aux adjoints,

Considérant la vacance du poste de deuxième adjoint suite au décès de Monsieur Jean-
Paul MERITET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de ne pas désigner de nouvel adjoint et de supprimer le poste de 3^{ème}
adjoint
- **DIT** que Madame Marie-Jeanne KEMPF, actuellement 3^{ème} adjoint, prendra le rang
de 2^{ème} adjoint à compter de ce jour.

ARTICLE 2 : Projet de SCOT des agglomérations de Beaune et Nuits ST Georges

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du syndicat mixte du SCOT des agglomérations de Beaune et Nuits Saint Georges a arrêté le projet de SCOT par délibération du 3 juillet 2013.

Conformément à l'article L122-8 du code de l'urbanisme un dossier de ce projet a été transmis à la commune afin que le conseil municipal donne un avis dans la limite de ses compétences propres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DONNE** un avis favorable sur le projet de SCOT des agglomérations de Beaune et de Nuits Saint Georges

ARTICLE 3 : Redevance d'occupation du domaine public relative aux ouvrages de distribution de gaz naturel

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant sur la revalorisation de cette redevance

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index d'ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 2013 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 13.63 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité compte tenu des éléments de calcul suivants

Longueur sur voies communales : 4 135 mètres

Plafond de redevance = $((0.035 \times 4\ 135) + 100) \times 1.0810 = 278.08 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz

ARTICLE 4 : Bilan des activités de GrDF sur la commune

Monsieur le Maire a rencontré dernièrement M GAILLARD, conseiller territorial de GrDF, qui assure le lien entre les collectivités territoriales, les métiers et les missions du distributeur GrDF. Il lui a présenté une plaquette résumant les activités GrDF sur la commune pour l'année 2012. Cette synthèse recense les ouvrages présents sur la commune mais également les incidents, les travaux etc...

ARTICLE 5 : Affaires scolaires

La rentrée scolaire s'est bien passée, les effectifs sont relativement stables : il y a 62 élèves en maternelle et 128 en élémentaire.

L'ouverture d'une classe supplémentaire évoquée en juin dernier n'a donc pas été nécessaire.

Actuellement les Elus de la communauté de communes étudient la mise en application du décret sur l'organisation du temps scolaire visant à aménager les rythmes scolaires.

Pour la rentrée 2014 l'enseignement devra être dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin, les élèves continueront de bénéficier de 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines. La journée d'enseignement sera de 5 heures 30 maximum et la demi-journée de 3 heures 30 maximum.

Par ailleurs des activités pédagogiques viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires.

Cette nouvelle organisation pose de nombreux problèmes de logistique : les transports scolaires, la mise en place d'ateliers pédagogiques etc...

ARTICLE 6 : Questions diverses

1) Point sur les travaux

Les travaux de voirie se terminent actuellement

Les horloges astronomiques ont été installées, dorénavant l'éclairage public se coupe en semaine entre 23 heures et 5 heures, il fonctionne toute la nuit dans la nuit du samedi au dimanche

L'enfouissement du réseau électrique est prévu pour le 2^{ème} trimestre 2014, le chiffrage sera connu fin octobre 2013 et des essais seront réalisés prochainement afin de voir si les gaines laissées en attente ne sont pas bouchées.

Les travaux de réfection du mur du clos Vougeot sont programmés en 2014 dans le cadre des chantiers d'insertion du Conseil Général. Une aide supplémentaire a été sollicitée auprès du Pays Beaunois et une demande devrait être faite au titre du « Plan Kriter ».

2) Etudes

Des études hydrologiques et hydrauliques sont actuellement en cours sur le bassin versant de la Vouge, de la Bièvre et de la Cent-Fonts ceci afin de permettre d'identifier les problématiques d'inondations et les enjeux pour les populations.

3) Plan communal de sauvegarde

Les services préfectoraux nous rappellent que la commune doit élaborer un plan communal de sauvegarde. Ce document vise à assurer la continuité du plan ORSEC au niveau communal et assure l'organisation de la commune pour remplir les obligations du Maire en matière d'alerte, d'information, de protection et de soutien de la population au regard des risques connus.

4) Comité géographique

M Detain a assisté récemment à une réunion du comité géographique de la Cent-Font au cours de laquelle les travaux prévus pour les 6 prochains mois ont été recensés.

Il s'agit principalement de travaux d'entretien : curage, nettoyage, mise en place de totem pour l'écosystème (arbres morts).

Ces travaux ne concernent pas véritablement notre secteur géographique.

5) Bois

Certains peupliers qui ont été plantés l'année dernière au bord de la route de Boncourt ont été endommagés, les écorces sont abimées. Des protections devraient être mises en place

Il n'y aura pas d'affouages cette année, la parcelle 32 qui devait initialement être exploitée pour moitié sur les exercices 2012/2013 et 2013/2014 a été entièrement réalisée sur l'année dernière. De têtes de chênes seront délivrées l'année prochaine.

6) Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements de différents administrés